

- En raison du contexte sanitaire, les inscriptions se feront uniquement par mail à l'adresse ci-dessous :

al.laignelet@famillesrurales.org

- QUE FAUT IL FOURNIR ?

Si votre enfant fréquente déjà l'accueil de loisirs il faut :

La fiche d'inscription ci jointe

Une attestation d'assurance valide (si la précédente ne l'est plus)

Un chèque correspondant au séjour de votre enfant (le paiement peut être fractionné en plusieurs fois)

Si votre enfant vient pour la première fois :

Les mêmes documents que ci-dessus

Le dossier complet d'inscription (à demander par mail à l'accueil de loisirs ou à la mairie)

NOS COORDONNES :

2 bis avenue du Maine, Laignelet

06 98 60 98 91

al.laignelet@famillesrurales.org

MERCI DE PRIVILEGIER L'UTILISATION DU MAIL, LE TELEPHONE NE PASSE PAS TRES BIEN...

- QUI GERE L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

Les communes de Laignelet, Landéan et Le Loroux on confié à la fédération Familles Rurales d'Ille et Vilaine la gestion de l'accueil de loisirs. Une association composée de parents utilisateurs participe aux prises de décision lors de comité de pilotage et organise quelques manifestations festives au cours de l'année.

Vous pouvez en devenir membre et con-



Association de Laignelet,
Le Loroux, Landéan
2 bis avenue du Maine
35133 LAIGNELET
Tél : 06 98 60 98 91
al.laignelet@famillesrurales.org

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.



Accueil de loisirs

LAIGNELET - LE LOROUX - LANDÉAN



Ouverture

du 6 juillet au 31 août

et du 17 au 31 août

FERME DU 3 AU 14 AOUT



ASSOCIATION DE LAIGNELET-LE LOROUX-LANDÉAN



PROJET ADAPTE AU CONTEXTE SANITAIRE

A l'heure où je vous écris, de nombreux points restent inconnus (possibilité d'accueil des groupes sur les plages, ouverture des bases de loisirs...) Je vous fournirai donc un planning plus précis, semaine par semaine au fur et à mesure des nouvelles informations.

- Des temps de jeux individuels :

Chaque enfant va disposer d'une "cabane" individuelle respectant les distances de sécurité avec un vestiaire personnel. Les enfants pourront décorer cet espace, y apporter de la maison des doudous, jouets ou livres qu'il seront seuls à utiliser et rapporteront à la maison le soir. Chaque cabane est pourvue de jeux, jouets, de matériel de dessin et de bricolage, attribués à l'enfant pour la durée de son séjour.

Nous alternerons au cours de la journée des temps de jeu individuels dans les cabanes et des temps d'animations où nous veillerons -autant que possible- à respecter les distances physiques

- Les animations collectives :(proposées tous les jours)

- | | | |
|---------------------------|-----------------|------------|
| • Initiation au badminton | Cuisine | Danse |
| • Menuiserie | Arts plastiques | Jeux d'eau |
| • Initiation à la magie | Jardinage | Origami |

Les temps forts (A confirmer)

- Le 7/07 : Visite d'une ferme aux alentours
- Le 16/07 : Sortie à la plage
- Le 23/07 : Journée à Chênedet (Equitation, tir à l'arc)

Deux grands jeux par semaine
Construction et vie d'un village indien

LE FONCTIONNEMENT :

- Le nombre d'enfants accueillis sera limité.
- Les enfants des personnels prioritaires seront accueillis en priorité.
- Votre enfant peut apporter des jouets, livres qu'il utilisera seul dans son espace individuel.
- Le nombre de salles d'accueil sera étendu de façon à restreindre les groupes.
- Nous privilégierons les activités en extérieur
- Les repas seront à nouveau fourni par Elior restauration ainsi que le goûter.

Les nouvelles règles de fonctionnement :

Avant de venir :

- Vous vous engagez, à ne pas mettre votre enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid19 chez lui ou dans sa famille.
- Vous devez prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (supérieure à 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil de loisirs.
- Si des symptômes apparaissaient dans le courant de la journée, nous pourront isoler l'enfant et vous devrez venir le chercher dans les plus brefs délais.

L'accueil se fera à l'entrée des salles, vous ne pourrez pas pénétrer dans les locaux.